

# VIVA!

DÉMOCRATIE  
ÉCOLOGIE  
SOLIDARITÉ

PROGRAMME

## VIVA! UNE CONCEPTION FÉMINISTE DE LA VILLE

### LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

#### Un état des lieux avec quelques chiffres

1 800 plaintes sont déposées chaque année au niveau départemental. Une dizaine de mariages forcés concernant des mineures et des jeunes majeures par an. Violences sexuelles : 450 plaintes par an, les 2/3 concernent des mineures. 430 affaires de violences familiales traitées à Nice pour les onze premiers mois de l'année 2018. Près de 70% des violences familiales restent totalement inconnues des services sociaux comme de la police. La Ville de Nice, dès qu'elle communique sur les violences faites aux femmes, cite l'Abri Côtier (accueil de jour) qui fait un gros travail, mais qui ne doit pas servir de paravent ni masquer l'absence de politique municipale à proprement parler sur le sujet.

#### Les manques sont encore importants :

- Pour l'information.
- Pour l'accueil, les centres d'urgence et l'hébergement inconditionnel à toute heure.
- Pour des hébergements temporaires.

#### Nos propositions :

- Renforcer l'accès au re-logement des femmes et des enfants et si besoin, réquisition de logements libres.

- Mettre en œuvre la nouvelle convention internationale de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui prévoit de sécuriser le travail des victimes de violence.
- Augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée aux violences sexistes et sexuelles. Le budget sera incompressible, annoncé de manière transparente en pourcentage du budget global.
- Accroître la formation sur la question des violences faites aux femmes de tous les personnels municipaux (services de santé, police, etc.). Former tous des personnels municipaux en contact avec le public (Accueil, CCAS, état civil, etc.) et les policier·es municipaux·ales à l'égalité femmes/hommes et à l'accueil des femmes victimes de violence.
- Mener une politique municipale d'accompagnement des personnes prostituées et d'aide à la sortie des réseaux de prostitution en créant un dispositif municipal adapté.
- **Création d'une maison des Femmes.**

## LES FEMMES SANS-ABRI

Les places d'hébergement d'urgence, femmes et hommes confondus, à Nice, sont largement insuffisantes, avec seulement 23% de places d'hébergement d'urgence pour les femmes. Alors que, selon la moyenne nationale, celles-ci représenteraient 40% de la population sans-abri. Près de la moitié d'entre elles ont subi des violences sexuelles depuis qu'elles sont sans-abri.

### Nos propositions :

- Augmenter la capacité d'hébergement pour les femmes sans-abri qui sont invisibilisées. Concevoir une autre façon d'accueillir les sans-abri. Prendre en compte les enfants. Régler la problématique de l'accueil en hôtel.
- Mettre en place un dispositif municipal d'accueil, un centre d'urgence et d'hébergement pour les migrant·es qui prenne en compte la spécificité des femmes.

## AGIR POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET SALARIALE

Le rôle de la ville et de la métropole, comme employeur, devra être d'une exemplarité nécessaire, il faudra :

- Agir pour la parité et l'égalité salariale : répartition des postes à responsabilité, les femmes ne doivent pas être cantonnées aux postes les moins bien rémunérés voire précaires.

- Travailler avec les syndicats, associations pour revaloriser les métiers à prédominance féminine : ATSEM, sages-femmes, infirmières, agentes territoriales spécialisées dans les écoles maternelles, assistantes sociales, etc.
- Mettre en place une politique des ressources humaines soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes (accès à la formation, réunions en journée, etc.) et lutter contre le harcèlement au travail.
- Choisir uniquement des entreprises respectant l'égalité femmes-hommes dans les marchés publics.
- Établir une charte pour les marchés publics, qui concernera aussi d'autres domaines comme la lutte contre les dérèglements climatiques.

## RENFORCER LES LIENS AVEC LES ASSOCIATIONS

Des associations luttent pour les droits spécifiques des femmes , la lutte contre les violences, l'aide pour sortir de la prostitution, l'égalité filles-garçons, la parentalité, etc. Leurs missions sont de plus en plus difficiles à assumer par manque de moyens et de soutien.

- Nous renforcerons le travail avec ces associations et développerons les outils nécessaires à leur mission, en personnels et en moyens financiers.

Les actions consacrées à l'égalité femmes/hommes au regard **de la charte européenne** sont dérisoires et se limitent le plus souvent à des brochures en papier glacé, une réunion très médiatisée, une fiche d'action isolée et peu de suivi.

- Favoriser la création d'une **Maison des Femmes**, du type de celles de Bordeaux, Montreuil ou Saint-Denis, où les associations auraient des locaux, des moyens et pourraient agir collectivement et mutualiser leur compétences.

## ÉDUCATION

- Impulser des interventions pendant les temps scolaires et périscolaires, sur les questions d'égalité fille/garçon, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles , de sensibilisation à la vie affective et sexuelle. Ce travail se fera en lien et concertation avec les associations.
- Organiser des campagnes d'information et sensibilisation, notamment dans les écoles à l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes (8 mars) et de celle contre les violences faites aux femmes (25 novembre). Des initiatives spécifiques seront prises, en concertation avec les associations et collectifs concernés.

- Former les personnels éducatifs intervenant auprès des enfants dans les crèches, écoles maternelles et élémentaires (ATSEM, infirmières, puéricultrices, etc.) à l'égalité entre filles et garçons, et au genre.
- Rétablir les infirmières et infirmiers dans les écoles publiques.
- Dans les bibliothèques, organiser un espace dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes, favorisant la lutte contre les inégalités.
- Donner enfin des noms de femmes aux établissements scolaires.

## FEMMES ET ESPACE PUBLIC

### **Pour le Droit à la ville et à la mobilité :**

Les villes sont faites par les hommes, conçues pour les hommes. Il faut s'interroger pour tout aménagement urbain d'un point de vue genré (féministe), que ce soit pour les constructions, les déplacements, les aménagements, le mobilier urbain, la signalétique, l'éclairage, etc. La ville doit être pensée pour qu'elle soit adaptée aux modes de vie et aux contraintes des femmes.

- Repenser le réseau de transports en commun en fonction des horaires de sortie d'école par exemple, et nécessité d'augmenter le nombre de trams et de bus.
- À partir d'une certaine heure, faire fonctionner les transports publics au signalement à l'arrêt demandé. Le harcèlement du rue prive les femmes de leur liberté d'action et de circulation.
- En concertation avec les usagères et usagers, décaler les horaires des écoles maternelles et élémentaires pour permettre aux parents (notamment aux femmes) des déplacements sans stress d'une école à l'autre.
- Renommer des rues, des avenues, des espaces, des arrêts de tramway avec des noms de femmes célèbres ou non. Il en sera de même avec les noms d'établissements publics.
- Supprimer les noms de personnages comme Thiers ou Jacques Médecin.
- Créer des toilettes publiques propres, gratuites, bien aménagées avec des espaces pour changer les enfants, aussi bien du côté des femmes que des hommes.
- Aucune publicité sexiste sur les panneaux de la ville !

## DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS

Mettre en place un service public gratuit de la petite enfance et des personnes dépendantes : accueil collectif de qualité, tendre vers le zéro refus, création d'emplois qualifiés.

## UNE POLITIQUE MUNICIPALE FÉMINISTE

- Un·e vrai·e adjoint·e à l'Égalité femmes-hommes.
- Toutes les mesures budgétaires prendront en compte l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une gestion budgétaire sexospécifique (*gender budgeting*).
- Un·e adjoint·e à la Lutte contre les violences faites aux femmes, avec un budget dédié incompressible sanctuarisé, à exprimer en pourcentage.
- L'équipe municipale mettra réellement en place la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. La mairie de Nice l'a signée, mais sa mise en œuvre n'est pas au cœur de la politique de la ville. Elle s'articule autour de déclarations d'intentions, d'actions sporadiques, d'initiatives à grand renfort de communication et de clichés tels que les femmes entrepreneures, sportives ou célèbres.

Cette charte, composée de trente articles, pose un cadre général sur l'égalité entre les femmes et les hommes à adopter au sein de chaque commune autour de six principes fondamentaux :

- L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un droit fondamental.
- Les discriminations doivent être prises en compte pour traiter de l'égalité.
- La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de société démocratique.
- L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités et des régions est nécessaire pour faire avancer l'égalité.
- Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.

ViVA! s'engage à faire vivre cette charte dans toutes les actions municipales pour une transition féministe. La charte invite les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous. Tous les documents émanant de la municipalité seront rédigés en écriture égalitaire.

## MAISON DES FEMMES

Création d'une **Maison des Femmes** du type de celles de Bordeaux, Montreuil ou Saint-Denis, qui regrouperait des services municipaux et des espaces où les associations auraient des locaux et des moyens. Elles pourraient agir

collectivement et ainsi mutualiser leurs compétences. Une **Maison des Femmes**, ouverte sur de larges plages horaires, où les femmes, quelque soit leur âge, leur situation sociale, économique, personnelle, leur culture, pourraient être reçues pour une écoute attentive, une prise en compte de leur situation, un accompagnement ,voire des soins (difficultés professionnelles, violences, discriminations, contraception, IVG, etc.).

Ce serait aussi un lieu permettant d’orienter les femmes en fonction de leurs besoins (sans courir aux quatre coins de la ville) et de coordonner les parcours.

### **Un lieu pour des permanences juridiques, sanitaires et sociales**

Un lieu d’accueil pour les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, en lien direct avec les structures d’hébergement. Ouverte directement sur la rue, elle offrirait un accueil confidentiel et sécurisé pour les femmes qui le souhaiteraient.

La Maison des Femmes serait aussi un lieu culturel, d’initiatives, de solidarité, d’échanges, de débats, d’information et de ressources sur les droits des femmes. Un lieu où il serait agréable de partager un moment.

Cette Maison des Femmes pourrait aussi accueillir un observatoire des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales afin de coordonner les actions de protection et d’accompagnement des victimes, de sensibiliser la population, mais aussi de créer des plans de formation pour les professionnel·les.

**Cette Maison des Femmes pourrait être située dans les locaux de l’ancien hôpital Saint-Roch.**